

Le 25 janvier 2019

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec, H4Z 1A2

OBJET : 2^{ième} Demande amendée d'Intragaz, société en commandite (« Intragaz ») afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emménagement de Pointe-du-Lac (le « Projet ») et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline
Dossier de la Régie : R-4034-2018
Notre dossier : 0127824.0009

Chère consœur,

Suite à la nôtre du 9 janvier 2019, nous vous transmettons sous pli, l'original, ainsi que onze (11) exemplaires de la 2^{ième} demande amendée d'Intragaz afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emménagement de Pointe-du-Lac, et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline, cette dernière demande étant présentée en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*, RLRQ, c. H-4.2 (la « **Loi** »).

Veillez noter que les douze (12) exemplaires de la pièce Intragaz-5, Document 1, déposée au soutien de ladite demande amendée, ainsi que l'original de l'affidavit qui l'accompagne, vous seront transmis par notre cliente.

Tel qu'exposé au paragraphe 16.10 de la demande amendée, Intragaz doit obtenir une décision de la Régie dans un délai suffisant pour lui permettre de soumettre une demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de la Loi et d'obtenir une décision de celui-ci dans le respect de l'échéancier du Projet, le tout afin qu'Énergir et sa clientèle puissent profiter des économies dès l'hiver 2019-2020.

Veillez agréer, chère consœur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Adina Georgescu
ACG/

p.j.

c.c Me Guy Sarault (procureur de l'ACIG)
Me Vincent Locas (procureur d'Énergir)
Me Dominique Neuman (procureur de S.É.-AQLPA)